



Xynthia, le respect des dispositifs historiques de défense en question

vendredi 7 mai 2010, par [lpe](#)

Fin février 2010, la tempête Xynthia a laissé des traces indélébiles au sein de la population charentaise et vendéenne. Un mois après, l'annonce des zones jaunes et noires ne faisait qu'aggraver une situation déjà douloureuse.



En effet, alors que la plupart des individus oeuvraient pour remettre en état leur domicile et retrouver une vie « ordinaire », la délimitation des zones jaunes ou noires par secteur géographique provoquait un nouveau choc émotionnel et plongeait les individus dans le désarroi. De plus, cette décision généra des conflits entre habitants sinistrés en raison des délimitations fixées.

Deux mois après, de nombreuses craintes, de nombreuses inquiétudes subsistent face à des décisions qui ont été prises à la hâte et sans réelle concertation. Et nous ne pouvons que remettre en cause ces verdicts.

De nombreux argumentaires ont été évoqués pour valider les délimitations géographiques définies. Nous avons examiné un secteur géographique et nous allons, au travers de cet exemple, mettre en exergue les points défailants du dispositif. Il s'agit du lieudit **La Perrotine** (pendant de Boyardville en rive droite) sis sur la commune de **Saint Pierre d'Oléron**.

Ce lieudit est constitué de maisons d'habitations ayant pour la grande majorité d'entre elles plusieurs décennies d'existence. Et l'occupation humaine est relativement ancienne sur ce quartier. Sur le plan cadastral napoléonien (datant du milieu du XIX siècle), figurent déjà des bâtiments. Et sur des cartes plus anciennes, il était fait mention du Fort de La Perrotine. Rappelons également que Boyardville servit de

camp de base lors de la création du célèbre Fort Boyard.

Autres argumentaires sont mis en avant : le substrat géologique et l'altitude par rapport au niveau de la mer. En observant la carte géologique de l'île d'Oléron, on constate que tous les villages et hameaux de la façade occidentale ont été édifiés sur des dunes protohistoriques, c'est-à-dire sur le même substrat géologique que le lieu-dit de La Perrotine. Et lors de la tempête, ils n'ont pas subi d'inondations. D'autre part, l'altitude est sensiblement identique.

Le site de La Perrotine est principalement constitué de paysages dénommés les **tannes** (tanne de La Perrotine, tanne de Fort Royer). Les tannes, d'âge différent, sont des étendues résultant d'accumulations littorales. A titre d'information, une flèche est en cours d'engraissement ; elle donnera naissance ultérieurement à une troisième tanne. La tanne de La Perrotine est la plus ancienne ; sur le plan cadastral mentionné précédemment, le parcellaire de la tanne de La Perrotine présentait déjà un découpage structuré.

Les habitations sont, quant à elles, installées en limite de la tanne de La Perrotine.

Les tannes ont été colonisées et façonnées par l'activité humaine. En matière d'affectation, cet espace est composé essentiellement de vergers, de vignes, de parcelles vouées au jardinage,... Il eut durant longtemps une véritable vocation agricole.

Les tannes sont bordées par des **dignes naturelles**, consolidées au fil des siècles par les propriétaires. Des **vannes**, érigées en certains endroits, avaient (et ont toujours) pour rôle d'évacuer le trop plein des eaux pluviales. **Durant des décennies, digues et vannes furent entretenues par les habitants. Et aucune inondation n'a affecté ce territoire.**

Privilégier l'aspect touristique plutôt que l'environnement peut avoir des conséquences graves

Lors des dernières décennies, des changements modifièrent ce territoire.

A titre d'exemple, à l'initiative de la municipalité, une piste cyclable fut érigée sur la digue de la tanne de Fort Royer. **L'aspect touristique fut privilégié au détriment de l'aspect environnemental.** Par ailleurs, une vanne, jusqu'alors accessible par tous fut intégrée dans une propriété privée. Ce laisser aller est lourd de conséquences aujourd'hui.

Suite à la tempête, des résidents sont venus alerter les services municipaux de la nécessité de lever la guillotine de la vanne (située dans le périmètre de la tanne de La Perrotine) pour évacuer l'eau salée lors de la marée descendante. Mais cette dernière, sous l'eau, ne pouvait pas être dégagée par l'homme. Alors qu'il suffisait d'utiliser un tractopelle pour soulever la guillotine, ces mêmes services municipaux ont tout simplement préféré détruire la digue entre les deux tannes. Les conséquences furent immédiates ; d'une part, cela supprima le système de régulation et d'autre part, les habitations subirent sept inondations consécutives lors de chaque marée montante. C'est lors du colmatage de cette brèche, que les inondations furent stoppées.



Quant à la digue de la tanne de Fort Royer, elle a été fortement endommagée. Il est vrai que **l'affaissement de cette dernière est lié indirectement à la présence de la piste cyclable.**

A ce jour, les seuls travaux qui ont donc été effectués sont le colmatage de la brèche ; il serait donc urgent d'envisager d'autres travaux et notamment la réfection de la digue de la tanne de Fort Royer.

Alors, face à de telles négligences, à de telles incohérences, comment ne pas être en colère, et pourquoi devoir accepter de telles décisions ?

Sans aucun doute, sur ce territoire et sur d'autres, cette catastrophe naturelle amènera chacun à repenser son action sur ces dispositifs naturels. Cette démarche nous paraît primordiale, bien plus qu'une destruction systématique et dans l'urgence d'habitations quelques fois séculaires.